

La commune placée en zone prioritaire

Le maire de Sainte-Geneviève-des-Bois, André Jean, a fait le « buzz » il y a quelques semaines en prenant un arrêté municipal (daté du 26 mars) interdisant à ses administrés de tomber malade, pour alerter sur la pénurie de médecins.

Il souhaitait alors que son village et le secteur soient classés en zone d'intervention prioritaire, afin de faciliter l'implantation de généralistes.



COURRIER. Le maire, André Jean, avait écrit à Emmanuel Macron pour l'alerter sur la situation. PHOTO D'ARCHIVES

teur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire (ARS), après avoir évoqué les départs en retraite des médecins de ce secteur avec le premier magistrat.

Laurent Habert, directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire, lui a répondu. Il indique notamment que « la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, rattachée au

territoire vie-santé de Châtillon-Coligny, a bien été classée en zone d'intervention prioritaire (Zip), zonage qui permet aux médecins qui s'y installent de bénéficier de l'ensemble des aides financières possibles, notamment celle de l'assurance-maladie dans le cadre du contrat d'aide à l'installation médecin (CAIM), de l'ordre de 50.000 € ».

Il ajoute que « le zonage ainsi arrêté [...] doit nous permettre de faciliter et d'inciter davantage l'installation de nouveaux médecins [...], grâce également à de nouveaux projets qui émergent des territoires, en partenariat avec les professionnels de santé, les élus locaux et l'ARS Centre-Val de Loire ». ■

Sollicitée par un sénateur du Loiret, l'ARS répond

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, était intervenu auprès du direc-